Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2025 • Asie • Jour 2

Code sujet **25-HGGSPJ2JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — Les réponses au changement climatique à différentes échelles
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — La connaissance, un enjeu du développement
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

Les réponses au changement climatique à différentes échelles

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Les réponses au changement climatique à différentes échelles.

Sujet : « Les réponses au changement climatique à différentes échelles. »

Démarche et problématique. Le sujet invite à étudier les réponses au changement climatique selon plusieurs niveaux d'action : mondial, régional, national et local. Il faut distinguer l'atténuation, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer leur absorption, et l'adaptation, qui vise à limiter les dommages et à préparer les sociétés aux effets du changement climatique. Ces réponses sont complémentaires, mais leur coordination est difficile : les responsabilités, les vulnérabilités et les moyens d'action sont inégalement répartis.

Problématique : Comment les réponses au changement climatique s'organisent-elles à différentes échelles, et pourquoi leur coordination demeure-t-elle difficile malgré leur complémentarité ?

Plan argumenté :

1. **À l'échelle mondiale,** le caractère planétaire du changement climatique rend indispensable la coopération entre États, mais les engagements négociés dépendent de leur volonté et de leur mise en œuvre.
2. **Aux échelles régionale et nationale,** les institutions traduisent les objectifs communs en politiques concrètes d'atténuation et d'adaptation, avec des ambitions et des moyens variables.
3. **À l'échelle locale,** les collectivités et les acteurs de terrain mettent en œuvre des réponses adaptées aux territoires ; leur efficacité dépend cependant des ressources disponibles et de leur articulation avec les autres niveaux.

Rédaction complète

Le changement climatique est un phénomène mondial : les émissions de gaz à effet de serre produites en un lieu contribuent au réchauffement de l'ensemble de la planète, tandis que les effets du réchauffement touchent des territoires très différents. Le GIEC estime que la température moyenne mondiale de la période 2011-2020 était supérieure d'environ 1,1 °C à celle de 1850-1900. Face à cette évolution, les réponses associent l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions et le développement des puits de carbone, et l'adaptation, qui consiste à réduire la vulnérabilité des sociétés aux effets du réchauffement. Elles se déploient à plusieurs échelles, du cadre international aux choix d'aménagement locaux.

Comment ces réponses s'organisent-elles à différentes échelles, et pourquoi leur coordination demeure-t-elle difficile malgré leur complémentarité ? À l'échelle mondiale, les États construisent un cadre commun, mais peinent à garantir des engagements suffisants et respectés. Les échelles régionale et nationale donnent une traduction politique à ces objectifs, de manière inégale. Enfin, les collectivités et les acteurs locaux mettent en œuvre des actions concrètes, dont l'ampleur dépend aussi des décisions et des moyens disponibles aux autres échelles.

I. La réponse mondiale : une coopération indispensable, mais limitée par les intérêts des États

La lutte contre le changement climatique nécessite une coopération internationale : aucun État ne peut, à lui seul, stabiliser le climat, puisque les émissions s'accumulent dans l'atmosphère et que leurs effets dépassent les frontières. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée

FormaV - document d'entraînement non officiel

en 1992, fournit un cadre de négociation. Les conférences des parties (COP) réunissent les États afin de définir des objectifs communs et de suivre les engagements pris.

L'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, fixe l'objectif de maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Chaque État présente une contribution déterminée au niveau national et doit la communiquer à nouveau tous les cinq ans, en indiquant une progression de son ambition. L'accord prévoit également un cadre pour l'adaptation et le soutien aux pays en développement. Il reconnaît ainsi que les capacités et les responsabilités des pays ne sont pas identiques.

Toutefois, les objectifs de réduction reposent sur des contributions nationales : leur annonce ne garantit pas, à elle seule, leur réalisation. Les États défendent des intérêts économiques et énergétiques différents, et les négociations portent notamment sur le rythme de la sortie des énergies fossiles, le partage des efforts et le financement de l'action climatique. Les pays en développement soulignent que les pays industrialisés ont davantage contribué aux émissions historiques et disposent souvent de moyens financiers et techniques supérieurs. L'écart entre les ambitions affichées et les politiques effectivement conduites fragilise donc la réponse collective. La coopération mondiale est nécessaire pour orienter l'action et organiser la solidarité, mais elle ne remplace pas les décisions prises dans chaque pays.

II. Les échelles régionale et nationale : transformer les objectifs en politiques publiques

Les institutions régionales et les États disposent de compétences essentielles pour agir sur les transports, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, les bâtiments et l'aménagement du territoire. Ils peuvent adopter des normes, investir dans les infrastructures, soutenir les économies d'énergie ou accompagner la transformation des activités. Ces politiques mettent en œuvre l'atténuation, mais aussi l'adaptation, par exemple en protégeant les populations contre les fortes chaleurs, les sécheresses ou les inondations.

L'Union européenne illustre l'action à une échelle régionale. La législation européenne sur le climat fixe un objectif de neutralité climatique en 2050 et une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % en 2030 par rapport à 1990. L'échelle européenne permet de coordonner les politiques des États membres et d'adopter des règles communes. Mais la mise en œuvre concrète relève aussi des gouvernements nationaux, qui doivent arbitrer entre les objectifs climatiques, les coûts de la transition, la sécurité énergétique et les besoins sociaux.

À l'échelle nationale, les politiques peuvent combiner développement des énergies bas-carbone, rénovation des bâtiments, transports moins émetteurs et protection des milieux naturels. Elles doivent également préparer les territoires aux effets du réchauffement : prévention des risques, gestion de l'eau, adaptation des villes aux fortes chaleurs ou évolution des pratiques agricoles. Les priorités ne sont pas partout les mêmes. Un État fortement exposé aux cyclones ou à la montée du niveau marin peut donner une place majeure à l'adaptation, tandis qu'un pays fortement émetteur doit aussi réduire rapidement ses émissions.

Ces réponses nationales restent cependant très inégales. Les ressources budgétaires, les technologies disponibles, la dépendance aux énergies fossiles et les choix politiques influencent l'action. De plus, certaines mesures peuvent susciter des oppositions lorsqu'elles sont perçues comme injustes ou lorsqu'elles font peser le coût de la transition sur les ménages les plus modestes. La réussite suppose donc d'accompagner les transformations et de répartir les efforts de façon équitable. Les politiques régionales et nationales sont indispensables pour passer des objectifs internationaux aux décisions, mais leur cohérence avec ces objectifs n'est pas automatique.

III. L'échelle locale : des réponses concrètes, adaptées aux territoires et dépendantes des autres niveaux

Les effets du changement climatique sont vécus dans des lieux précis, et une part importante de l'adaptation s'organise donc à l'échelle locale. Les collectivités peuvent végétaliser les espaces urbains, créer des zones d'ombre, adapter les bâtiments aux fortes chaleurs, limiter l'urbanisation dans les zones exposées aux inondations ou organiser la gestion de l'eau. Dans les territoires côtiers, les choix d'aménagement doivent tenir compte de l'érosion et de la montée du niveau marin. Ces réponses ne sont pas uniformes : elles doivent correspondre aux risques et aux caractéristiques de chaque territoire.

Les villes et les collectivités peuvent aussi contribuer à l'atténuation. Elles agissent sur les transports publics, les mobilités cyclables, l'urbanisme, l'éclairage et la rénovation des bâtiments. Les entreprises, les associations et les habitants peuvent participer à ces changements, par exemple en transformant les modes de production ou de consommation. Les initiatives locales rendent ainsi visibles les bénéfices et les contraintes des politiques climatiques et peuvent favoriser leur acceptation.

Mais l'action locale ne peut pas se substituer aux décisions nationales et internationales. Une commune ne maîtrise ni les grandes orientations énergétiques ni l'ensemble des financements nécessaires à des infrastructures coûteuses. Les collectivités n'ont pas toutes les mêmes ressources pour se protéger : les populations et territoires les plus vulnérables peuvent être ceux qui disposent des moyens les plus faibles. Il faut donc articuler les échelles, apporter des financements et des règles communes, tout en laissant aux acteurs locaux la possibilité d'adapter les réponses aux réalités du terrain.

En définitive, la réponse au changement climatique repose sur des actions complémentaires aux échelles mondiale, régionale, nationale et locale. La coopération internationale fixe des objectifs communs, les États et les institutions régionales les traduisent en politiques publiques, et les acteurs locaux les adaptent aux territoires. Cependant, les engagements demeurent parfois insuffisants, les intérêts divergent et les capacités d'action sont inégalement réparties. L'enjeu n'est donc pas seulement de multiplier les réponses, mais de les rendre cohérentes, financées et socialement équitables, afin que l'action à chaque échelle renforce celle des autres.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse finale :** Les réponses au changement climatique sont nécessairement multiscalaires : la coopération mondiale fixe un cadre commun, les échelles régionale et nationale transforment les objectifs en politiques, et l'échelle locale les adapte aux besoins des territoires. Leur complémentarité est indispensable, mais leur efficacité reste limitée par des engagements inégalement respectés, des moyens disparates et des désaccords sur le partage des efforts.

Dissertation 2

10 points

La connaissance, un enjeu du développement

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> La connaissance, un enjeu du développement.

Démarche et problématique. Le sujet porte sur les liens entre la connaissance et le développement. La connaissance comprend les savoirs scientifiques, techniques et pratiques, mais aussi l'éducation, l'information et les capacités permettant de produire, diffuser et utiliser ces savoirs. Le développement ne se réduit pas à la croissance économique : il renvoie également à l'amélioration des conditions de vie et à l'élargissement des possibilités offertes aux populations. Il faut donc analyser à la fois les apports de la connaissance, les inégalités qui affectent sa production et son accès, et les conditions de son appropriation.

Problématique : dans quelle mesure la connaissance est-elle un moteur du développement, alors que les inégalités de production, d'accès et de maîtrise des savoirs peuvent aussi créer des dépendances et exclure une partie des populations ?

Plan argumenté :

1. **La connaissance est une ressource essentielle du développement.** L'éducation renforce les capacités des individus et les savoirs scientifiques et techniques peuvent soutenir l'activité économique et répondre à des besoins sociaux.
2. **Sa production et sa circulation inégales en font un enjeu de pouvoir.** Les écarts de formation, d'équipement et d'investissement dans la recherche, ainsi que la propriété intellectuelle et la migration des compétences, peuvent entretenir des dépendances.
3. **Diffuser et adapter les connaissances est une condition d'un développement plus inclusif.** Les politiques éducatives, les coopérations et les transferts de technologies sont utiles lorsqu'ils permettent une appropriation locale et prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

La connaissance, un enjeu du développement

La connaissance désigne les savoirs acquis et transmis : savoirs scientifiques et techniques, compétences pratiques, éducation et information. Pour qu'elle contribue au développement, elle doit pouvoir être produite, diffusée et mobilisée. Le développement ne se limite pas à l'augmentation des richesses : il comprend aussi l'amélioration des conditions de vie et l'élargissement des possibilités offertes aux populations. Or les sociétés et les individus n'ont pas les mêmes moyens d'accéder à l'éducation, aux technologies et à l'information. **Dans quelle mesure la connaissance est-elle un moteur du développement, alors que les inégalités de production, d'accès et de maîtrise des savoirs peuvent aussi créer des dépendances et exclure une partie des populations ?** Elle constitue une ressource majeure pour développer les sociétés, mais sa répartition inégale en fait également un enjeu de pouvoir. Sa diffusion et son appropriation sont donc essentielles pour qu'elle bénéficie au plus grand nombre.

I. La connaissance est une ressource essentielle du développement

L'éducation contribue d'abord au développement humain en donnant aux individus des savoirs et des compétences qui élargissent leurs possibilités d'agir. L'alphabétisation et la formation facilitent l'accès à l'emploi, aux soins et à l'information. À l'échelle d'un pays, une population formée peut participer davantage à la vie économique et collective. La connaissance favorise ainsi le développement des capacités humaines, et pas seulement la production de richesses.

Les savoirs scientifiques et techniques peuvent aussi transformer l'économie. Ils permettent d'améliorer les méthodes de production, de créer des activités et de perfectionner les infrastructures. Les progrès des connaissances médicales peuvent contribuer à répondre à des besoins de santé ; les innovations agricoles peuvent, quant à elles, améliorer les rendements, sous réserve de conditions adaptées. Les technologies numériques créent de nouveaux services et accélèrent la circulation de l'information, même si leurs bénéfices ne sont pas automatiquement accessibles à tous.

Le développement de la Corée du Sud depuis les années 1960 illustre le rôle joué par l'éducation, la formation et l'investissement technologique, associés à des politiques publiques et à une stratégie d'industrialisation. Cet exemple montre toutefois que la connaissance ne produit pas mécaniquement le développement : elle doit être soutenue par des institutions, des infrastructures et des choix économiques capables de la transformer en activités et en services utiles.

II. Une ressource inégalement répartie, la connaissance est aussi un enjeu de pouvoir

Les moyens de produire des savoirs sont très inégalement répartis. Les universités, les laboratoires, les financements de recherche et les infrastructures numériques se concentrent davantage dans certains États et certaines métropoles. À l'inverse, le manque d'accès à l'électricité, aux réseaux ou à une formation de qualité peut entraver la diffusion des connaissances. Ces écarts contribuent à créer une fracture entre les territoires capables d'innover et ceux qui ont moins de moyens pour le faire.

Les inégalités de maîtrise des savoirs peuvent entraîner des dépendances. Un pays qui ne possède pas les compétences ou les capacités industrielles nécessaires doit importer certaines technologies et peut dépendre des États ou des entreprises qui les contrôlent. La migration de personnes hautement qualifiées vers des régions où les emplois et les moyens de recherche sont plus nombreux peut également priver leur pays d'origine d'une partie de ses compétences. La circulation mondiale des savoirs favorise donc les échanges, mais elle peut aussi renforcer les écarts entre ceux qui produisent et maîtrisent les technologies et ceux qui les utilisent sans pouvoir les adapter ou les développer.

La propriété intellectuelle constitue un autre aspect de cet enjeu. L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), conclu dans le cadre des accords de Marrakech en 1994 et entré en vigueur avec la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, organise la protection des inventions et des œuvres. Cette protection peut encourager la recherche en garantissant des droits aux inventeurs, mais elle peut également limiter l'accès à certains produits ou procédés lorsqu'ils sont coûteux. En 2001, la déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique a rappelé que ces règles pouvaient être mises en œuvre en tenant compte des objectifs de santé publique. La connaissance apparaît ainsi à la fois comme une ressource susceptible de circuler largement et comme un bien dont l'accès est organisé par des règles et des rapports de force.

III. Diffuser et adapter les connaissances est une condition d'un développement plus inclusif

Pour que la connaissance soutienne le développement, il faut rendre l'éducation et la formation accessibles au plus grand nombre. Cela suppose de réduire les inégalités entre territoires et entre groupes sociaux, mais aussi de développer les infrastructures qui permettent d'accéder aux ressources numériques. La mise à disposition de l'information ne suffit pas : les personnes doivent pouvoir la comprendre, l'évaluer et l'utiliser. Les compétences, les équipements et la qualité des services publics sont donc complémentaires.

La coopération internationale et les transferts de technologies peuvent renforcer les capacités locales, à condition que les savoirs transmis soient adaptés aux besoins et aux conditions des sociétés concernées. Des techniques agricoles, par exemple, ne produisent pas les mêmes effets selon l'accès à l'eau, aux terres, aux équipements et au financement. L'appropriation locale des techniques et leur adaptation aux milieux sont donc déterminantes. Un transfert qui ne tient pas compte de ces réalités risque de rester inefficace ou d'accroître les dépendances.

Enfin, le développement doit prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de l'innovation. Une technique peut augmenter la production sans améliorer équitablement les conditions de vie, ou entraîner des dommages écologiques. La connaissance contribue donc au développement durable lorsqu'elle permet d'anticiper ces effets et d'éclairer les choix collectifs. Elle ne remplace ni les décisions politiques ni la redistribution des ressources, mais elle peut fournir des outils pour orienter l'action.

Conclusion

La connaissance est un enjeu central du développement : l'éducation renforce les capacités des individus et les sciences et les techniques peuvent soutenir l'activité économique et répondre à des besoins sociaux. Cependant, la concentration des moyens de recherche, les inégalités d'accès à la formation et aux technologies ainsi que les règles de propriété intellectuelle peuvent réserver ses bénéfices à certains acteurs et entretenir des dépendances. Pour qu'elle favorise un développement plus inclusif et durable, il faut donc non seulement produire des savoirs, mais aussi les diffuser, permettre leur appropriation locale et veiller à leurs usages. La connaissance est ainsi une condition majeure du développement, sans en être à elle seule une garantie.

Étude critique de documents

10 points

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez les difficultés de l'ONU à empêcher la guerre et à instaurer la paix.

Démarche et problématique. Il faut répondre à la consigne en confrontant les deux documents et en les éclairant par des connaissances précises. Le document 1 est un communiqué de presse des Nations unies publié le 16 janvier 2004. Il revient sur les divisions provoquées par la crise irakienne et présente également des actions collectives de l'ONU. Le document 2 est une photographie prise le 9 avril 2003, place al-Firdous à Bagdad : des Irakiens déboulonnent la statue de Saddam Hussein en présence de soldats américains. Elle est créditée à W. Khuzaie/Getty Images/AFP et publiée dans un article de Ben Ytzhak Lydia, issu d'un entretien avec Pierre-Jean Luizard, dans *CNRS Le Journal* en 2015, puis mis à jour en 2016. Le communiqué est une source institutionnelle qui expose les débats de l'ONU ; la photographie donne à voir un événement symbolique, mais un instant cadré ne suffit pas à rendre compte de toute la situation irakienne.

Plan argumenté. 1. Les divisions entre États et les rapports de force limitent la capacité de l'ONU à prévenir une guerre, comme le montre la crise irakienne de 2003. 2. L'ONU peut contribuer à l'assistance et aux processus de paix, mais elle ne peut, à elle seule, garantir la sécurité ni transformer une victoire militaire en paix durable.

Confronter les deux documents

Document	Nature, source et date	Ce qu'il montre	Apport et limites
1	Communiqué de presse des Nations unies, 16 janvier 2004	Les divisions sur l'Irak et des exemples d'action collective dans des missions et processus de paix.	Source institutionnelle précieuse pour comprendre les débats de l'ONU, mais qui défend aussi l'utilité de l'Organisation et ne donne pas directement la parole aux Irakiens.
2	Photographie créditée W. Khuzaie/Getty Images/AFP, prise à Bagdad le 9 avril 2003 ; publiée dans un article de Ben Ytzhak Lydia, entretien avec Pierre-Jean Luizard, dans CNRS Le Journal en 2015, mis à jour en 2016	Des Irakiens déboulonnent la statue de Saddam Hussein, en présence de soldats américains et d'un char.	Image forte de la chute du régime et de la présence militaire américaine ; un instant cadré ne prouve ni un soutien unanime à l'intervention ni l'instauration d'une paix durable.

Le communiqué éclaire les difficultés institutionnelles de l'action collective ; la photographie montre un moment symbolique de l'intervention et de la chute du régime. Leurs apports et leurs limites sont différents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères chronologiques : crise irakienne et action de l’ONU

8 novembre 2002	Le Conseil de sécurité adopte à l’unanimité la résolution 1441 sur les obligations de l’Irak ; elle ne constitue pas une nouvelle autorisation explicite de recourir à la force.
20 mars 2003	Début de l’invasion de l’Irak par une coalition menée par les États-Unis et le Royaume-Uni, sans nouvelle résolution autorisant explicitement la guerre.
9 avril 2003	Sur la place al-Firdous à Bagdad, des Irakiens déboulonnent la statue de Saddam Hussein, événement représenté par le document 2.
22 mai 2003	La résolution 1483 du Conseil de sécurité définit le cadre international de l’occupation et prévoit un rôle pour l’ONU.
14 août 2003	La résolution 1500 crée la Mission d’assistance des Nations unies pour l’Irak.
19 août 2003	Un attentat contre le siège de l’ONU à Bagdad tue notamment Sergio Vieira de Mello et souligne les risques pesant sur l’action internationale.
16 janvier 2004	Publication du communiqué de presse des Nations unies qui constitue le document 1.

La chronologie distingue l’invasion, la chute symbolique du régime et les tentatives ultérieures d’assistance et de reconstruction.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Empêcher la guerre et instaurer la paix sont des objectifs centraux de l'Organisation des Nations unies, fondée en 1945. Pourtant, l'ONU dépend de la volonté de ses États membres et ne dispose pas d'une armée permanente lui permettant d'imposer seule ses décisions. La crise irakienne de 2003 met en évidence ces limites. Le document 1, un communiqué de presse des Nations unies publié le 16 janvier 2004, revient sur les désaccords relatifs à l'Irak et évoque aussi plusieurs missions et processus de paix. Le document 2 est une photographie prise le 9 avril 2003, place al-Firdous à Bagdad : des Irakiens déboulonnent la statue de Saddam Hussein en présence de soldats américains. Publiée en 2015 dans *CNRS Le Journal*, dans un article consacré au « piège Daech », elle invite à distinguer la chute d'un régime de l'établissement d'une paix durable.

Pourquoi l'ONU peine-t-elle à empêcher la guerre et pourquoi sa contribution à la paix demeure-t-elle limitée, même après la fin des combats ? Les documents montrent d'abord combien les divisions entre États peuvent entraver l'action collective. Ils révèlent ensuite que l'ONU peut aider à stabiliser et à reconstruire, sans pouvoir garantir à elle seule la paix.

1. Des divisions entre États qui limitent la prévention de la guerre. La Charte des Nations unies interdit, en principe, le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. Elle prévoit notamment l'exception de la légitime défense et donne au Conseil de sécurité la responsabilité de décider des mesures collectives nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais le Conseil dépend de l'accord de ses membres : ses cinq membres permanents disposent d'un droit de veto. L'ONU ne possède pas non plus de force armée permanente qu'elle pourrait engager indépendamment des États.

Le communiqué de 2004 illustre ces difficultés à propos de l'Irak. Il évoque la « joute politique et diplomatique » entre les quinze membres du Conseil de sécurité et l'ensemble des États membres au sujet de la menace que l'armement irakien aurait fait peser sur la stabilité internationale. Le 8 novembre 2002, le Conseil adopte à l'unanimité la résolution 1441, qui impose à l'Irak une dernière possibilité de se conformer à ses obligations et évoque de « sérieuses conséquences ». Cependant, cette résolution ne contient pas de nouvelle autorisation explicite de recourir à la force. Les États-Unis et le Royaume-Uni considèrent que les résolutions antérieures permettent l'intervention, tandis que d'autres États réclament une nouvelle décision du Conseil. Les inspections internationales ne mettent pas fin à ce désaccord politique.

Le 20 mars 2003, les États-Unis et le Royaume-Uni envahissent l'Irak sans nouvelle résolution du Conseil de sécurité autorisant explicitement la guerre. L'intervention, défendue par ses partisans comme une action de « force préemptive » contre une menace potentielle, divise profondément l'ONU et suscite une controverse sur sa légalité. Le document 1 souligne que la victoire de ces partisans constitue un défi aux principes sur lesquels la paix et la stabilité mondiales sont fondées. Il montre ainsi que l'ONU ne peut empêcher une guerre lorsqu'une puissance décide d'intervenir sans accord collectif du Conseil. Celui-ci peut débattre et défendre le respect de la Charte, mais il ne dispose pas de moyens autonomes lui permettant de contraindre une grande puissance déterminée à renoncer à la guerre.

La source doit toutefois être lue avec recul : il s'agit d'un communiqué institutionnel de l'ONU, publié quelques mois après l'invasion. Il témoigne des débats et des inquiétudes de l'Organisation, tout en défendant son utilité. Il ne donne pas directement la parole aux Irakiens et ne développe pas toutes les positions des gouvernements. Il reconnaît néanmoins que l'ONU est un instrument « loin d'être parfait » et met en évidence une contradiction : le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix, mais son action dépend des rapports de force et des choix de ses membres.

2. Une contribution réelle à la paix, mais insuffisante pour garantir une paix durable. Le document 1 ne présente pas l'ONU comme entièrement impuissante. Il indique qu'après la crise irakienne, le Conseil de sécurité retrouve son unité pour élaborer le mandat de la Mission d'assistance des Nations unies en Irak. Il mentionne également la création de missions au Libéria et en Côte d'Ivoire, l'élargissement, au-delà de Kaboul, du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, ainsi que des progrès dans les processus de paix en République démocratique du Congo, au Burundi, en Guinée-Bissau et au Sahara occidental. Ces exemples montrent que, lorsque les États s'accordent, l'ONU peut soutenir des missions, des négociations et des processus de sortie de conflit. Les moyens effectivement engagés restent toutefois tributaires des États membres.

En Irak, la chute de Saddam Hussein ne signifie pas que la paix est instaurée. La photographie du 9 avril 2003 montre un moment symbolique : des Irakiens tirent sur des cordes pour déboulonner la statue du dirigeant, tandis que des soldats américains et un char sont visibles au premier plan. Elle rend perceptibles la défaite du régime et la présence militaire américaine. Mais elle ne représente ni toute la population irakienne, ni l'ensemble des combats, ni les conséquences politiques et sociales de l'invasion. Elle ne permet donc pas de conclure que tous les Irakiens soutiennent l'intervention ou que la paix est acquise.

La photographie est en outre publiée rétrospectivement dans un article consacré au « piège Daech » : son contexte de publication oriente la réflexion vers les conséquences de la guerre, sans que l'image puisse, à elle seule, les expliquer. La disparition du régime n'a pas suffi à construire un État stable ni à mettre fin aux violences. L'insurrection et les violences confessionnelles qui suivent, puis l'implantation de Daech et ses conquêtes territoriales en Irak en 2014, rappellent qu'une victoire militaire et la chute d'un pouvoir ne constituent pas un règlement durable du conflit.

L'ONU participe à l'après-guerre, mais son rôle reste limité par la situation sur le terrain. La résolution 1483, adoptée le 22 mai 2003, définit le cadre international de l'occupation et prévoit un rôle pour les Nations unies. La résolution 1500, adoptée le 14 août 2003, crée la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Irak. Toutefois, l'Organisation ne contrôle pas la situation militaire et politique. La sécurité de ses personnels est elle-même menacée : l'attentat du 19 août 2003 contre le siège de l'ONU à Bagdad tue notamment le représentant spécial Sergio Vieira de Mello. Cet événement illustre les risques concrets auxquels se heurte l'assistance internationale lorsque la violence persiste.

En définitive, les difficultés de l'ONU tiennent en grande partie à sa dépendance envers les États : leurs divisions peuvent empêcher une réponse collective et une puissance déterminée peut faire la guerre sans autorisation explicite du Conseil de sécurité. Après le conflit, l'ONU peut contribuer à l'assistance, à la reconstruction et aux processus de paix lorsque les États lui en donnent les moyens, mais elle ne peut imposer seule la sécurité ni garantir qu'une victoire militaire débouche sur une paix durable. La photographie de Bagdad montre la chute d'un symbole du régime ; le communiqué rappelle, lui, que la paix exige une action collective qui se prolonge bien au-delà de cet instant.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2025-asie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.